

américains ou canadiens, et aussi, dans certains cas, ceux des bateaux de pêche. Nous croyons donc avoir une très bonne liaison dans la région.

M. RILEY: Capitaine Gillison, quelle a été...

M. HERRIDGE: Plus fort, s'il vous plait. Ce n'est pas un tête-à-tête.

L'hon. M. CHEVRIER: Ni un cul-de-sac.

M. RILEY: Qu'en est-il des ennuis causés par l'arrêt des appareils de radiotéléphone?

Le TÉMOIN: Nous n'avons eu que très peu d'ennuis de cette nature. Il y a toujours quelqu'un à bord capable de faire les réparations. Avec les appareils récents, les défauts de moindre importance semblent être très rares. Nous n'avons pas eu d'ennuis.

M. CAVERS: On nous a appris ce matin qu'en service international un navire qui quitte Vancouver en direction de Seattle ou de Tacoma serait obligé d'être muni du radiotélégraphe. Alors, ne trouvez-vous pas qu'un navire qui quitte le nord de l'île en direction du nord devrait être aussi obligé d'avoir cette installation?

Le TÉMOIN: J'ai dit que le ministère avait proposé qu'au nord de l'île, y compris Rivers-Inlet, le radiotélégraphe soit requis. C'est tout à fait raisonnable. Nous continuerons d'appliquer ce programme en ce qui concerne les navires à passagers, mais non pas les navires de charge.

M. Green:

D. Capitaine Gillison, vous êtes à l'emploi du Pacifique-Canadien?—R. Oui, monsieur.

D. En vertu des règlements actuels, il faut un radiotélégraphiste sur vos navires à passagers sur toute la route à partir de Vancouver, n'est-ce pas?—R. Tous nos plus gros navires à passagers ont un opérateur à bord, et il en est ainsi pour les navires du National-Canadien et de l'Union Steamships. Je crois que ces opérateurs ne remplissent que des fonctions de radiotélégraphiste.

D. Maintenant, vous demandez un changement afin de ne pas être obligés d'avoir un opérateur, excepté au delà de l'extrémité nord de l'île de Vancouver?—R. Non, monsieur; les trois compagnies,—le Pacifique-Canadien, le National-Canadien, l'Union Steamships,—les seules à exploiter des navires à passagers dans cette région, sont bien consentantes à avoir des opérateurs pendant les années qui vont suivre du moins. Elles ne désirent pas de changement. Mais à l'est de l'île, soit au sud de l'extrémité nord de l'île de Vancouver, nous voudrions qu'on nous dispense du radiotélégraphe et le remplace par le radiotéléphone, parce que nous avons le radiotéléphone sur tous nos navires actuellement.

D. Cela soulève la question des navires à passagers qui est bien différente de celle d'un bateau qui remorque des radeaux de billes.

L'hon. M. CHEVRIER: Quant à moi, on n'a aucunement l'intention de modifier le présent article, et je ne sais pas que nous allons en modifier un, mais il a été établi, et j'espère qu'on ne fera aucun effort pour le modifier.

M. Green:

D. Je suis de votre avis, monsieur le ministre. Je crois que ceux qui voyagent sur la côte ont au moins le droit d'avoir la protection du radiotélégraphe. Par exemple, Ripple-Rock est au sud de l'extrémité nord de l'île de Vancouver, et c'est un des endroits les plus dangereux de la côte du Pacifique, n'est-ce pas?—R. C'est vrai, mais je ne crois pas que le radiotélégraphe serait d'une grande utilité dans les environs de Ripple-Rock. Tout ce qui pourrait survenir se produirait d'une façon terriblement soudaine. Il faudrait procéder avec